



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022 – 062

Séance du 13 avril 2022

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ADJOINTS DE CREUSE
(AMAC 23)**

L'an deux mille vingt et deux, le 13 avril à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 9 avril 2022.

ETAIENT PRESENTS : Madame Valérie BERTIN et Messieurs Denis PRIOURET, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Céline COLLET-DUFAYS, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS et Alex SAINTRAPT.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

La communauté de communes adhère depuis plusieurs années à l'association des Maires et Adjointes de Creuse.

Considérant l'intérêt certain de cette adhésion pour la collectivité, grâce à l'aide technique apportée par l'AMAC 23, il apparaît opportun d'adhérer à cette association au titre de l'année 2022.

Le montant de la cotisation 2022 s'élève à 583,51 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à l'AMAC 23 pour l'année 2022 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 583,51 €.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

03 MAI 2022

La Présidente,
Valérie BERTIN